

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides - Partie 2: Exigences

Protective clothing against liquid and gaseous chemicals, including liquid aerosols and solid particles - Part 2: Performance requirements for "gas-

Schutzkleidung gegen flüssige und gasförmige Chemikalien, einschließlich Flüssigkeitsaerosole und feste Partikel - Teil 2: Leistungsanforderungen für

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 943-2:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 943-2:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides
et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules
solides - Partie 2: Exigences de performance des combinaisons
de protection chimique étanches aux gaz (Type 1) destinées aux
équipes de secours (ET)**

Schutzkleidung gegen flüssige und gasförmige
Chemikalien, einschließlich Flüssigkeitsaerosole und feste
Partikel - Teil 2: Leistungsanforderungen für "gasdichte"
(Typ 1) Chemikalienschutzanzüge für Notfallteams

Protective clothing against liquid and gaseous chemicals,
including liquid aerosols and solid particles - Part 2:
Performance requirements for "gas-tight" (Type 1) chemical
protective suits for emergency teams (ET)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 28 décembre 2001.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions	4
4 Généralités	5
5 Exigences de performance pour les matériaux des vêtements de protection chimique.....	5
5.1 Généralités	5
5.2 Résistance à la perméation par des produits chimiques du matériau des vêtements de protection chimique, des chaussures de sécurité, des gants et de l'oculaire (si l'appareil en est pourvu)	5
5.3 Gants et chaussures de sécurité.....	6
5.4 Oculaire.....	7
6 Exigences de performance pour les coutures, les jonctions et les assemblages	7
6.1 Résistance des fermetures à la perméation par des produits chimiques	7
6.2 Résistance des coutures à la perméation par des produits chimiques.....	7
6.3 Résistance des coutures.....	7
6.4 Points de fixation	7
7 Exigences de performance pour la combinaison de protection chimique complète	8
7.1 Généralités	8
7.2 Raccordement entre la soupape expiratoire (dispositif d'échappement) et le matériau du vêtement de protection chimique	8
8 Méthodes d'essai.....	8
8.1 Essai pratique de performance.....	8
8.2 Déformation de la vision	10
9 Marquage	10
10 Notice d'information fournie par le fabricant	10
Annexe ZA (informative) Articles de la présente norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE	11

Avant-propos

La présente Norme européenne a été préparée par le Comité Technique CEN /TC 162 "Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est assuré par le DIN.

La présente Norme européenne doit être mise en application au niveau national, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **Juillet 2002** et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **Juillet 2002**.

La présente Norme européenne a été établie dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la (des) Directives(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre la présente Norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.